

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 10/142 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET PRESTATIONS ASSOCIEES AVEC L'ENTREPRISE « INFORMATIQUE PROFESSIONNELLE CORSE » (IPC)

---

#### SEANCE DU 28 JUILLET 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TATTI François, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme GIOVANNINI Fabienne  
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone  
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. LUCIANI Xavier  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme NATALI Anne-Marie  
M. SANTINI Ange à M. FRANCISCI Marcel  
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea  
M. SINDALI Antoine à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
M. SUZZONI Etienne à Mme RUGGERI Nathalie  
M. TALAMONI Jean-Guy à M. BENEDETTI Paul-Félix  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,  
**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,  
**APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif à la fourniture, la livraison et l'installation d'équipements informatiques et prestations associées avec l'entreprise Informatique Professionnelle Corse (IPC) pour les lots suivants :

Lot n° 1 : Fourniture, livraison, installation de micro-ordinateurs PC ou compatibles pré-équipés de logiciels bureautiques et prestations associées

Montant minimum : 30 000 € HT  
Montant maximum : 160 000 € HT

Lot n° 2 : Fourniture, livraison et installation d'accessoires et de périphériques informatiques

Montant minimum : 10 000 € HT  
Montant maximum : 100 000 € HT

Lot n° 3 : Fourniture, livraison d'imprimantes locales et réseaux

Montant minimum : 10 000 € HT  
Montant maximum : 50 000 € HT

Lot n° 4 : Fourniture, livraison et installation d'ordinateurs APPLE pré-équipés de logiciels bureautiques et prestations associées

Montant minimum : 10 000 € HT  
Montant maximum : 30 000 € HT.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 juillet 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif à la fourniture la livraison et l'installation d'équipements informatiques et prestations associées**

L'appel d'offres porte sur les équipements suivants :

- **Lot n° 1** : fourniture, livraison et installation de micro-ordinateurs PC ou compatibles pré-équipés de système d'exploitation, de logiciels bureautiques.
- **Lot n° 2** : fourniture, livraison et installation d'accessoires et de périphériques informatiques
- **Lot n° 3** : fourniture, livraison d'imprimantes locales et réseaux.
- **Lot n° 4** : fourniture, livraison et installation d'ordinateur Apple pré-équipés de système d'exploitation, de logiciels bureautiques. Il pourra être demandé dans ce lot la fourniture de logiciels horizontaux compatibles Mac Apple.

La consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché est un marché à bons de commande, passé pour une période de 12 mois à compter de la date qui sera notifiée au titulaire par ordre de service. Il est reconductible 2 fois, par période de 12 Mois, pour une durée maximale de 36 mois. Le titulaire du marché ne pourra pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article 16 du Code des Marchés Publics.

Les bons de commande sont établis à partir du bordereau des prix du titulaire, éventuellement mis à jour selon les modalités de variation des prix fixées dans le CCAP.

La date limite des offres était fixée au 9 avril 2010 à 16h00.

La publicité a été faite sur :

- BOAMP
- JOUE
- CORSE-MATIN

Le service Juridique a fait état d'une remise de plis par format électronique, Micro-Extension et le service du courrier a fait état de six remises de plis, Arobase, OrdITICE, Corsidev, UGAP, E-kip Méditerranée et IPC.

L'offre de l'UGAP a été considérée comme irrégulière au sens de l'article 35 du Code des Marchés.

L'analyse des six offres a révélé leur conformité aux exigences du cahier des charges.

Ainsi dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2010, la commission d'appel d'offres, a décidé d'attribuer les lots 1,2, 3 et 4 à l'entreprise Informatique Professionnelle Corse (IPC).

En conséquence je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer les marchés relatifs à la fourniture la livraison et l'installation d'équipements informatiques et prestations associées avec :

Pour les lots N° 1, N° 2, N° 3 et N° 4 : l'entreprise Informatique Professionnelle Corse.

Le montant du marché est de :

- **Lot n° 1** : fourniture, livraison et installation de microordinateurs PC ou compatibles pré équipés de système d'exploitation, de logiciels bureautiques : minimum de 30 000 euros HT et un maximum de 160 000 euros HT,
- **Lot n° 2** : fourniture, livraison et installation d'accessoires et de périphériques informatiques : minimum de 10 000 euros HT et un maximum de 100 000 euros HT,
- **Lot n° 3** : fourniture, livraison d'imprimantes locales et réseaux : minimum de 10 000 euros HT et un maximum de 50 000 euros HT,
- **Lot n° 4** : fourniture, livraison et installation d'ordinateur Apple pré-équipés de système d'exploitation, de logiciels bureautiques. Il pourra être demandé dans ce lot la fourniture de logiciels horizontaux compatibles Mac Apple : minimum de 10 000 euros HT et un maximum de 30 000 euros HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.